

34/2025

AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE DE LA CERTIFICATION FSC DANS LES CADRES RÉGLEMENTAIRES INTERNATIONAUX

Modifié | Motion politique

	Proposée par	Appuyé par	Appuyé par
Nom	Caroline Duhesme	Alan Smith	John Palmer
Organisation / Individual	ATIBT - Congo	Smith, Alan, Dr.	Palmer, John, Mr.
Chambre / Sous-chambre	Economic / South	Social / North	Environmental / North

Motion politique (texte de la motion / demande d'action de haut niveau) :

Note du Secrétariat: Cette motion a été acceptée par le Comité des Motions après la date limite pour les amendements, fixée au 19 septembre 2025.

Cette motion propose que FSC **renforce ses efforts visant à promouvoir la reconnaissance** de la certification FSC en tant que **contributeur crédible aux processus de conformité** dans le cadre des principales réglementations environnementales et commerciales internationales, tout en continuant à garantir la robustesse et la fiabilité de ses systèmes de traçabilité tels que **FSC TRACE**.

Ces règlements incluent, mais ne sont pas limités à ce qui suit :

- Le **RDUE** - Règlement de l'Union européenne sur la déforestation
- La convention **CITES** - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- La réglementation **FLEGT** - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

- **Loi Lacey**
- La **CSDDD** - la future Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (*qui se concentre principalement sur la transparence, l'évaluation de la matérialité et les obligations d'information des entreprises*).

Pour y parvenir, **FSC s'engage à :**

1 **Interagir** avec les autorités réglementaires, les gouvernements et les principales parties prenantes **pour communiquer la manière dont les normes et les systèmes de FSC soutiennent les objectifs réglementaires**, tout en maintenant le processus de normalisation indépendant et équilibré entre les chambres de FSC.

Cette collaboration respectera les principes de concurrence loyale et évitera toute obligation d'adapter les normes de FSC à des cadres externes.

2 **Développer** un cadre clair et crédible afin de démontrer la **complémentarité et la reconnaissance mutuelle**, lorsque cela est possible, entre la certification FSC et les exigences réglementaires.

Cette démarche pourra inclure des collaborations stratégiques avec des initiatives telles que l'Initiative du cadre de responsabilisation (AFi) afin d'assurer l'alignement sur les meilleures pratiques internationales.

3 **Promouvoir** la certification FSC en tant que **mécanisme volontaire, basé sur le marché**, qui aide les entreprises certifiées à répondre aux attentes réglementaires, à réduire la duplication des efforts et à rationaliser la conformité - en particulier dans les domaines de la **légalité, de la traçabilité** et des **pratiques durables**.

4 **Renforcer le soutien aux petits exploitants** en développant des approches pratiques et inclusives de la certification, y compris des **modèles de certification de groupe** et des **outils de conformité simplifiés**, qui leur permettront d'accéder plus efficacement aux marchés réglementés.

L'objectif de cette motion est de faire en sorte que **la certification FSC soit mieux reconnue** comme un instrument pertinent et fiable de manière à démontrer **l'alignement sur les objectifs réglementaires clés**.

? Cette motion **ne propose pas d'équivalence automatique** (« Voie verte »),

? mais cherche le **plus haut niveau possible de reconnaissance et de visibilité** pour FSC au sein du paysage réglementaire mondial.

Informations de référence et documents clés:

Les **réglementations** environnementales et forestières **deviennent de plus en plus complexes** tout en obligeant les entreprises à faire preuve de diligence, de traçabilité, de légalité et de durabilité.

Des cadres tels que le **RDUE** et **la prochaine directive CSDDD** sont en train de remodeler les règles d'accès au marché pour le bois et d'autres produits de base présentant un risque pour les forêts. Bien que la CSDDD ne prescrive pas d'exigences directement liées aux forêts, elle définit les attentes concernant la vigilance des entreprises en matière de durabilité, d'évaluation de la matérialité et de transparence de la chaîne d'approvisionnement. **FSC propose déjà des systèmes d'assurance solides** - y compris des normes, une chaîne de contrôle et des outils de traçabilité tels que TRACE - qui peuvent aider les entreprises à répondre à ces attentes réglementaires en constante évolution et à démontrer des pratiques d'approvisionnement responsables.

Cette motion vise à :

- Montrer que les membres de FSC demandent à l'organisation **d'interagir avec les régulateurs et les autorités publiques** de manière appropriée et constructive, en respectant les cadres juridiques applicables dans les différentes juridictions ;
- Clarifier la valeur de FSC en tant que **contributeur crédible et indépendant** à la conformité légale ;
- **Promouvoir les outils et systèmes existants de FSC** sans exiger de modifications structurelles de la norme ;
- **Protéger la nature volontaire et gérée par des chambres** de l'approche de FSC, tout en renforçant sa visibilité et sa pertinence dans les marchés réglementés et les cadres de communication d'informations ESG actuels ou émergents.

[34-2025_Final_Feasibility Assessment_ENG.pdf](#)

[34-2025_Final_Feasibility Assessment_SPA.pdf](#)